

MERCREDI 13 JANVIER 2016

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 13 janvier 2016 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Marie-Ève Dardel	
Harold Linton	Yan Montpetit
Wayne Conklin	Nicole Blondin

EST ABSENT : Pierre Auclair

Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

1 contribuable assiste à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2015 — séance régulière
 - 3.2. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires (2) du 6 janvier 2016.
4. Période de questions.
5. Affaire en cours.
 - 5.1. Pour confirmer la nomination de l'inspectrice en environnement et en bâtiment comme directrice générale adjointe et inspectrice en environnement et bâtiment ainsi que confirmer son adhésion à l'assurance collective.
 - 5.2. Pour amender le contrat de travail de M. Guy St-Louis par addenda
 - 5.3. Résolution pour une entente inter-municipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la mrc - Délégations de compétences-
 - 5.4. Pour le renouvellement de l'entente intermunicipale de nivelage et de reprofilage du chemin Maskinongé avec la municipalité de Harrington.
 - 5.5. Pour le renouvellement de l'abonnement au service Internet de Québec Municipal.
 - 5.6. Pour le renouvellement l'adhésion de la municipalité à l'UMQ.
 - 5.7. Pour renouveler l'adhésion du directeur général à l'ADMQ.
 - 5.8. Pour le paiement des frais reliés au registre des véhicules du Québec.
 - 5.9. Pour le renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité.
 - 5.10. Pour renouveler l'adhésion à la Chambre du Lac-Brome.
 - 5.11. Pour payer la facture de PG solutions reliées au contrat d'entretien et de soutien des applications.
 - 5.12. Pour changer la période de paie des employés municipaux d'hebdomadaire à paie aux 2 semaines.
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de décembre.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en janvier 2016.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de décembre 2015.

6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de décembre 2015

7. Finances

7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de décembre 2015.

8. Correspondance

9. Affaires nouvelles

9.1. Pour appuyer la Municipalité de Chénéville dans des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une aide équitable en matière financière et technologique pour l'implantation de système septique

9.2. Pour rejoindre le regroupement de l'UMQ pour l'achat d'abat poussières.

9.3. Pour l'adhésion annuelle à la fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2016.

9.4. Pour payer la formation de l'UMQ **La direction générale d'une municipalité** pour Michel Grenier, directeur général

9.5. Pour payer la formation de l'UMQ **Gestion du territoire –Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées** pour Amélie Vaillancourt-Lacas

9.6. Pour une demande d'obtention de bail auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location d'une parcelle de terrain sur le lot 38 rang IV, canton Ponsonby

9.7. Pour entériner l'obtention d'un avis juridique relatif au jugement no 550-17-007112-137 Morency et Als c. Grant McArthur et Shirley Anne Labelle à l'égard de l'application des règlements municipaux

9.8. Pour adhésion annuelle à la Combeq de l'inspectrice en bâtiments et environnement au coût de 373.67 \$

10. Période de questions.

11. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

16-01-007

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

16-01-008

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2015 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 décembre 2015, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 décembre 2015 est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-01-009

3.2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (2) DU 6 JANVIER 2016.

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux des extraordinaires (adoption du budget 2016 et adoption du règlement sur les taxes et tarifs) du 6 janvier 2016 et l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Les procès-verbaux des séances extraordinaires (adoption du budget 2016 et adoption du règlement sur les taxes et tarifs) du 6 janvier 2016 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents.

5. AFFAIRES EN COURS

16-01-010

5.1. POUR CONFIRMER LA NOMINATION DE L'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET BÂTIMENT AINSI QUE CONFIRMER SON ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE.

ATTENDU que Madame Amélie Vaillancourt Lacas est en poste à titre d'inspectrice en environnement et en bâtiment depuis le 19 juin 2014;

ATTENDU que Madame Amélie Vaillancourt Lacas a effectué à la satisfaction de la municipalité son travail avec dévouement et ardeur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Madame Amélie Vaillancourt Lacas soit confirmée dans ses fonctions à titre de directrice générale adjointe et inspectrice en environnement et bâtiment.

ET QU' :

À titre d'employé permanent de la Municipalité, que Madame Vaillancourt Lacas puisse adhérer à l'assurance collective et pour laquelle, la Municipalité déboursa 193 \$ par mois.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-011

5.2. POUR AMENDER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GUY ST-LOUIS PAR ADDENDA

ATTENDU que la charge de travail de l'inspecteur municipal a été réduite suite à la diminution de sa tâche de mécanicien;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le contrat de travail de Monsieur Guy St-Louis soit amendé par addenda pour réduction de la semaine de travail de 45 h à 36 h.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-01-012

5.3 RÉSOLUTION POUR UNE ENTENTE INTER-MUNICIPALE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC - DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES-

ATTENDU que les objectifs de la municipalité et de la MRC sont de bénéficier d'un service régional de formation accessible et adaptée aux besoins des services de sécurité incendie du territoire en fonction, notamment, de la proximité du service de formation et d'un coût abordable pour la municipalité;

ATTENDU que les pouvoirs accordés à la municipalité pour conclure une entente par laquelle elles délèguent à la MRC selon le *Code municipal du Québec*, article 569.01 et suivants ;

ATTENDU qu'une résolution 2015-06-121, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2015, autorisant le lancement d'un appel d'offres auprès des gestionnaires de formation dans le but d'obtenir une proposition aux fins d'implantation d'un service de formation régional d'un service de formation des pompiers sur le territoire;

ATTENDU que divers documents pour mettre en place le service de formation et des outils règlementaires ont été déposés auprès des membres du Conseil des maires et que les membres du Comité de sécurité incendie (CSI) ont émis une recommandation favorable le 24 novembre 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate M le Maire Henri Gariépy et le directeur général, Monsieur Michel Grenier afin de signer l'entente inter-municipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC tel que déposé, incluant les documents afférents.

QUE :

Les conclusions de cette entente soit déposées à la séance du Conseil des maires prévues le 27 janvier 2016 pour considération.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-01-013

5.4 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE NIVELAGE ET DE REPROFILAGE DU CHEMIN MASKINONGÉ AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON.

ATTENDU que l'entente de service intermunicipale pour le nivelage du chemin Maskinongé avec la municipalité d'Harrington est venue à échéance à l'automne 2015;

ATTENDU que les parties sont d'accord pour renouveler l'entente pour une année supplémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate M le Maire Henri Gariépy et le directeur général, Monsieur Michel Grenier afin de parapher l'entente de renouvellement pour le nivelage et le reprofilage du chemin Maskinongé avec la municipalité de Harrington.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-01-014

5.5. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT AU SERVICE INTERNET DE QUÉBEC MUNICIPAL.

ATTENDU que l'adhésion annuelle au service Internet de Québec Municipal a pris fin le 31 décembre 2015;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité renouvelle son adhésion à Québec Municipal pour une année supplémentaire pour un montant de 140 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-015 5.6 POUR LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'UMQ.

ATTENDU que l'abonnement à l'Union des Municipalités du Québec a pris fin le 31 décembre 2015;

ATTENDU que l'adhésion à l'UMQ permet à la Municipalité d'avoir accès à plusieurs services professionnels et permet par la force de ses achats regroupés, de générer des économies importantes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau renouvelle son adhésion à l'UMQ pour 2016 pour le montant de 97.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-016 5.7. POUR L'ADHÉSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ).

ATTENDU que l'ADMQ offre une plateforme privilégiée de réseautage, de formation, de services professionnels et de soutien aux membres;

ATTENDU que le directeur général peut bénéficier d'avantage à l'égard de cette association et qu'à ce jour, celui-ci n'est pas membre;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'adhésion de Monsieur Michel Grenier à l'ADMQ pour l'année 2016, de même que l'assurance qui est associée, pour le prix de 673 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-017

5.8. POUR LE PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS AU REGISTRE DES VÉHICULES DU QUÉBEC.

ATTENDU que la Municipalité doit enregistrer ses véhicules lourds auprès du registre des véhicules du Québec pour 2016;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité procède à la mise à jour annuelle du registre des véhicules pour le montant de 137 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-018

5.9. POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU que Boileau doit confirmer le renouvellement de son contrat d'assurance pour 2016;

ATTENDU que le Groupe Ultima Ass. a fait parvenir le contrat, ses avenants de même que la facture pour l'année 2016;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau renouvelle son contrat d'assurance pour 2016 et défraie le montant de 16 203 \$ pour le paiement de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-019

5.10. POUR RENOUVELER L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DU LAC-BROME.

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour que la Municipalité puisse faire bénéficier du régime d'assurance collective à ses employés, que soit renouvelée l'adhésion à la chambre de commerce du Lac-Brome en 2016;

POUR CE MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède au renouvellement de son adhésion auprès de la chambre de commerce du Lac-Brome au prix de 143 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-020

5.11. POUR PAYER LA FACTURE DE PG SOLUTIONS RELIÉES AU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS.

ATTENDU que PG solutions a fait parvenir à la Municipalité une facture pour le contrat d'entretien et de soutiens de ses applications pour 2016 et que celle-ci est due pour le 31 janvier 2016;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au paiement de 6622.56 \$ plus les taxes auprès de PG solutions pour le contrat d'entretien et de soutien pour 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-021

5.12 POUR CHANGER LA PÉRIODE DE PAIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE HEBDOMADAIRE À UNE PAIE AUX DEUX SEMAINES

ATTENDU que la municipalité considère qu'il y aura une économie financière lors du traitement bancaire de la paie;

ATTENDU que la municipalité considère une économie de temps au sein du personnel administratif dans la gestion de la paie;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité change la période de paie des employés municipaux d'hebdomadaire à une paie aux deux semaines

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 Rapport du Maire

6.1.1 Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

6.2 Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe

Au mois de décembre 2015, des dépôts ont été effectués pour un montant de 31035.51\$

6.3 Rapport des travaux de voirie

6.3.1 Dépôt des travaux à faire en janvier

M. Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de janvier 2016, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 **Rapport de voirie du mois décembre 2015**

M. Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectués pour le mois de décembre 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 Rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement

M. Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de décembre 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

16-01-022

Les comptes à payer du mois de décembre 2015 d'une somme de 116 822.82 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois

9. AFFAIRES NOUVELLES

16-01-023 9.1 POUR APPUYER LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE DANS DES DÉMARCHES AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL POUR UNE AIDE ÉQUITABLE EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET TECHNOLOGIQUE POUR L'IMPLANTATION DE SYSTÈME SEPTIQUE

ATTENDU que la Municipalité de Chénéville constate qu'une majorité de résidences et commerces de leur municipalité et de la MRC Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;

ATTENDU qu'une seule technologie est admise par le ministère de l'Environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000 \$ et 100 000 \$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);

ATTENDU que de ce fait, la Municipalité de Chénéville remarque que les citoyens de la MRC de Papineau éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en dessous de ceux des moyennes et grandes villes;

ATTENDU que les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90 % par les gouvernements, et ce, à répétition. Privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;

ATTENDU que les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que la Municipalité de Chénéville trouve insuffisant et inacceptable;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, par ce fait, la Municipalité de Chénéville constate qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec;

ATTENDU que la Municipalité de Chénéville a déposé une demande d'intervention à la MRC de Papineau dans ce dossier et qu'elle a aussi sollicité notre appui et celui des autres municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil de la municipalité de Boileau appuie la Municipalité de Chénéville pour mandater la MRC de Papineau à faire pression, auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en termes de supports technologiques et financiers, pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;

QUE :

Le conseil de la municipalité de Boileau appuie la Municipalité de Chénéville pour demander aussi à la MRC de Papineau de former un comité inter municipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités de son territoire.

QU' :

Une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.
c.c. aux municipalités de la MRC

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

16-01-024

**9.2 POUR REJOINDRE LE REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR L'ACHAT D'ABAT
POUSSIÈRES POUR 2016**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'abat-poussière liquide;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

permettre à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité;

QUE :

La Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE :

Si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE :

Pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE :

La Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

ET QU' :

Un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-025

9.3 POUR L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR 2016.

ATTENDU que l'inscription annuelle de la Municipalité de Boileau à la FQM vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU que le Conseil de Boileau juge important de bénéficier de la représentation politique et d'avoir accès à plusieurs services professionnels qu'offre la FQM;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau fasse parvenir sa contribution annuelle au montant de 1021.59 \$ plus taxes pour faire office du renouvellement de son adhésion pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-026

9.4 POUR PAYER LA FORMATION DE L'UMQ « LA DIRECTION GÉNÉRALE D'UNE MUNICIPALITÉ » POUR MICHEL GRENIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU que Michel Grenier est nouvellement en poste, à titre de directeur général;

ATTENDU que la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec porte sur les enjeux et défis municipaux, le cadre législatif, la gestion budgétaire, la gestion des ressources humaines et la gouvernance municipale.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'inscription de la formation « La direction générale d'une municipalité » de M. Michel Grenier, directeur général pour un montant de 425 \$ plus les taxes applicables à l'UMQ ainsi que le coût de transport et autres dépenses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-027

9.5 POUR PAYER LA FORMATION DE L'UMQ GESTION DU TERRITOIRE – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT : DES OUTILS ADAPTÉS AUX MUNICIPALITÉS MOINS POPULEUSES POUR AMÉLIE VAILLANCOURT-LACAS

ATTENDU que la formation offerte par l'Union des municipalités du Québec porte sur le développement et la gestion du territoire;

ATTENDU que la municipalité a le désire d'orienter le développement du territoire vers son plein potentiel en répondant le mieux aux besoins et à la réalité de la municipalité.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'inscription de la formation « Gestion du territoire – Aménagement et développement : des outils adaptés aux municipalités moins peuplées » de Mme Amélie Vaillancourt-Lacas, directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et environnement pour un montant de 297.50 \$ plus les taxes applicables à l'UMQ ainsi que le coût de transport et autres dépenses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

16-01-028

9.6 POUR UNE DEMANDE D'OBTENTION DE BAIL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE LOT 38 RANG IV, CANTON PONSONBY

ATTENDU que la Municipalité de Boileau se doit de présenter une intervention en incendie adéquate à tous les citoyens se trouvant sur son territoire afin de limiter les conséquences lorsque le feu se déclare;

ATTENDU que la borne sèche située sur le lot 4 614 565 n'est plus opérationnelle;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a fait l'acquisition d'un réservoir d'eau incendie d'une capacité de 10 000 gallons;

ATTENDU que le terrain nécessaire à l'implantation du réservoir est de 50m x 5m soit une superficie de 250 m²;

ATTENDU que l'endroit envisagé pour implanter le réservoir se trouve sur le lot 38, rang IV, Canton Ponsonby appartenant au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton

et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la municipalité de Boileau mandate, Amélie Vaillancourt-Lacas, directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment et environnement à faire la demande d'une obtention de bail auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la location d'une parcelle de terrain sur le lot 38 rang IV, canton Ponsonby et qu'un chèque soit fait à l'ordre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'ouverture du dossier au montant de 108 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

16-01-029

9.7 POUR UN ENTÉRINÉ UN AVIS JURIDIQUE RELATIF AU JUGEMENT NO. 550-17-007112-137 MORENCY ET ALS C. GRANT MCARTHUR ET SHIRLEY ANNE LABELLE À L'ÉGARD DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu le dépôt d'un plan de localisation « tracé projeté d'une nouvelle section du droit de passage McArthur »;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire une opinion légale sur l'application des règlements municipaux suivant le jugement No. 550-17-007112-137 rendu;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau doit préciser par résolution du Conseil les mandats qui dépassent le cadre de l'entente de services avec la firme d'avocat Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés qui désert la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la municipalité de Boileau demande un avis juridique relatif au jugement No. 550-17-007112 *Morency et als c. Grant McArthur et Shirley Anne Labelle* à l'égard de l'application des règlements municipaux auprès de son conseiller juridique, la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Demande effectuée le 2015-12-10

16-01-030

9.8 POUR L'ADHÉSION À LA COMBEQ DE L'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT.

ATTENDU qu'il est important pour l'inspectrice en environnement et en bâtiment de pouvoir bénéficier du support et de l'expertise proposer dans le cadre d'un abonnement annuel à la Corporation des Officiers Municipaux du Québec (COMBEQ);

ATTENDU qu'en plus d'offrir des possibilités de formation à ses membres, la COMBEQ permet d'avoir accès à des ressources diverses autant techniques que juridiques.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'inscription annuelle de Madame Amélie Vaillancourt-Lacas pour un montant de 325 \$ plus les taxes applicables à la COMBEQ.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20h30

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Michel Grenier
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 6 janvier 2016, tenue de 9 h à 12 h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Yan Montpetit
Pierre Auclair Harold Linton Wayne Conklin

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier, était également présent